



COMPTE ADMINISTRATIF 2020
*Approuvé en séance du Conseil
municipal du 14 juin 2021*

NOTE DE SYNTHÈSE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat ».

I. LE RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

Le compte administratif 2020 est clôturé avec un résultat d'un montant exceptionnel de 12.9M€.

En M€	2018	2019	2020
Résultat de clôture au 31.12 de l'exercice	3.68	4.66	12.90

Ce résultat correspond à la différence entre les recettes perçues en fonctionnement et en investissement, et les dépenses réalisées par la commune.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

En K€	2018	2019	2020
73- Produit des impôts et taxes	32 423	33 283	34 024
74- Dotations, subventions et participations	5 393	5 099	4 461
70- Produits des services et du domaine	3 015	2 456	1 895
75- Autres produits de gestion courante	1 263	3 504	1 081
013- Atténuation de charges	389	484	546
76- Produits financiers	681	484	484
77- Produits exceptionnels	1 019	424	6 185
78- Reprises provisions		16	
Total recettes réelles	44 185	45 750	48 676
042 - Opérations d'ordre	125	109	54
Solde exercice antérieur	3 922	2 264	4 120
Total recettes	44 310	48 123	52 850

Le produit des impôts et taxes : 34 024 K€

L'augmentation de 741 K€ par rapport à 2019 porte essentiellement sur :

- la taxe d'habitation et la taxe foncière : 24 228 K€ (+330 K€ / à 2019)
- les droits de mutation : 3 786 K€ (+ 479 K€ / à 2019)
- la taxe de séjour : 206 K€ (+72 K€ / à 2019)

Les autres recettes sont relativement stables, seule la Dotation de solidarité versée par la CASA est en baisse:

- attribution de compensation versée par la CASA : 4 180 K€
- dotation de solidarité communautaire : 686 K€ (- 77 K€ / à 2019)
- taxe sur la consommation d'électricité : 760 K€

Les dotations, subventions et participations : 4 461 K€

La baisse de 638 K€ par rapport à 2019 s'explique par :

- la dotation forfaitaire versée par l'Etat : 1 470 K€ (-69 K€)
- les participations de la CAF : 1 347 K€ (- 618 K€), cette variation provient du versement tardif début 2021 des participations du 4eme trimestre de l'année 2020 et du non rattachement de ces recettes au compte administratif de l'exercice 2020

Les autres recettes sont relativement stables :

- compensation de l'Etat au titre des exonérations de taxes : 1 234 K€

Les produits des services et du domaine : 1 895 K€

Ces produits étant constitués des redevances perçues au titre des services et de l'occupation du domaine public, ils ont été fortement impactés par la crise sanitaire (- 561 K€ / à 2019) :

- redevances des services à caractère culturel, sportif, de loisirs et social : 1 043 K€ (-278 K€ / à 2019)
- redevances de stationnement et de forfait post-stationnement : 383 K€ (- 258 K€ / à 2019)
- remboursement de la taxe foncière du Vieux Port et du Nouveau Port : 255 K€

Les autres produits de gestion courante et les atténuations de charges : 1 627 K€

Le montant important inscrit en 2019 comprenait 2 637 K€ de reprise d'excédents du budget assainissement.

Les recettes principales sont :

- les redevances versées par les fermiers et délégataires (Nouveau Port, Vieux Port, Plages) : 846 K€ (+206 K€ / à 2019, mais une partie de cette augmentation va être annulée en 2021 compte-tenu du dégrèvement de 25% accordés aux plagistes)
- les revenus des locations immobilières : 183 K€
- la partie payée par les agents de la Ville concernant les chèques déjeuner pour 168 K€

Les produits financiers : 484 K€

Ils sont formés par le remboursement du Fonds de soutien pour les crédits structurés.

Les produits exceptionnels : 6 185 K€

Ce montant très important en 2020 comprend notamment le produit de la cession d'une partie des parts de la SAH pour 5 972 K€. Cette recette de fonctionnement est reversée à la section d'investissement par la passation d'écritures d'ordre (cf. ci-après).

2. Les dépenses de fonctionnement

	2018	2019	2020
011 - Charges à caractère général	8 575	8 767	6 845
012 - Charges de personnel	23 217	24 034	24 587
014 - Atténuations de produits	1 499	1 290	1 559
65 - Autres charges de gestion courante	3 896	4 005	4 254
66 - Charges financières	1 932	1 696	1 634
67 - Charges exceptionnelles	1 245	560	904
Total des charges réelles	40 362	40 352	39 783
042 - Opérations d'ordre (dont dotations aux amortissements)	1 976	1 557	7 635 (*)
Total des charges	42 338	41 909	47 418

(*) dont 5 954 K€ d'écritures liées à la cession des parts de la SAH, montant inscrit en recette d'investissement

Les charges à caractère général : 6 845 K€

La forte baisse sur l'exercice 2020 est liée aux conséquences de la crise sanitaire et concerne notamment :

- Les contrats de prestation de services : 999 K€ (- 582 K€ / à 2019) relatifs à la restauration
- Les autres services extérieurs (location de bus pour les écoles...) : 332 K€ (-81 K€ / à 2019)
- Les fêtes, cérémonies, foires et expositions : 303 K€ (- 435 K€ / à 2019)
- Les catalogues, imprimés, annonces et insertion : 91 K€ (-137 K€ / à 2019)

En parallèle, des dépenses de fonctionnement importantes ont été supportées par la ville pour faire face à la crise sanitaire (cf. paragraphe IV).

Les charges de personnel : 24 587 K€

L'augmentation de 553 K€ s'explique en partie par le versement aux agents d'une prime exceptionnelle dite « prime covid » à hauteur de 232 K€.

Les atténuations de produits : 1 559 K€

L'augmentation de 269 K€ s'explique par :

- Les pénalités au titre de la loi SRU : 833 K€ (+273 K€ / à 2019)
- les contributions au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 726 K€ (- 4 K€ / à 2019).

Les autres charges de gestion courante : 4 254 K€

Ces dépenses incluent les subventions aux associations et à d'autres organismes (SDIS, CCAS, Office du tourisme, Caisse des écoles). La principale augmentation concerne les participations versées à d'autres communes pour les enfants scolarisés hors Vallauris Golfe-Juan : 468 K€ (+146 K€ / à 2019).

Les charges financières : 1 634 K€

La ville poursuit son désendettement et les frais financiers sont donc en diminution (-62 K€ / à 2019).

Les charges exceptionnelles : 904 K€

Ces dépenses correspondent principalement aux versements dans le cadre de DSP (Indigo au titre des droits de stationnement, l'Etat pour les plages), et à des titres annulés sur exercices antérieurs.

L'augmentation s'explique par le reversement à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis de 387 K€ suite au transfert de la compétence assainissement et à la dissolution du budget annexe correspondant (cf. supra).

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement

	2018	2019	2020
13 - Subventions d'investissement	1 540	778	1 123
10 - Dotations, fonds divers (hors excédent N-1)	1 324	1 768	1 282
16 - Emprunt	1 400	2 200	3 000
165 - Dépôt et cautionnements reçus	2	13	2 139
45 - Opérations pour compte de tiers	2	53	11
Total des recettes réelles	4 268	4 812	7 555
040 – 041 - Opérations d'ordre	2 444	1 557	7 725 (*)
Solde exercice antérieur	4 041	3 630	4 388
Total des recettes	10 753	9 999	19 668

(*) dont 5 954 K€ d'écritures liées à la cession des parts de la SAH, montant inscrit en parallèle en dépense de fonctionnement

Les subventions d'investissement : 1 123 K€

Il s'agit de subventions versées par :

- l'Etat : 257 K€ pour la sécurisation des écoles et les travaux du bas de l'avenue Clémenceau
- la Région : 177 K€ pour la base nautique et des travaux de lutte contre les inondations
- la CASA : 270 K€ pour la mise en sécurité de bâtiments publics (écoles, crèches, musée)
- la CAF : 17 K€ pour la base nautique

Ce compte comprend également les produits versés par l'Etat au titres des amendes de police en matière de sécurité routière, pour un montant de 402 K€ (+76 K€ / à 2019).

Les dotations, fonds divers : 1 282 K€

Elles se composent principalement du FCTVA pour 910 K€ et de la taxe d'aménagement pour 372 K€. L'année 2019 avait été marquée par la perception d'une taxe d'aménagement plus élevée qu'en moyenne compte-tenu d'un projet immobilier ayant donné lieu à la signature d'un Projet Urbain Partenarial.

Les emprunts : 3 000 K€

La ville a pu recourir en 2020 à des prêts à taux fixe historiquement bas : 0.76% sur 20 ans et 0.63% sur 15 ans. Le remboursement par ailleurs de contrats à taux plus élevés fait baisser le taux moyen de l'encours de dette de la ville de 3% fin 2019 à 2.84% fin 2020.

Les dépôts et cautionnements reçus : 2 139 K€

Ce montant particulièrement élevé en 2020 comprend :

- 2 067 K€ d'avance sur la cession des parts de la SAH prévue sur 2021 (5 972 K€ ont été perçus au titre de 2020 et inscrits en recette de cession) ;
- 72 K€ de dépôts de garantie versés par les délégataires dans le cadre des concessions de plages.

Les opérations pour compte de tiers : 11 K€

Il s'agit de remboursements des frais engagés par la Ville par les propriétaires suite à des périls imminents.

2. Les dépenses d'investissement

	2018	2019	2020
23 - Immobilisations en cours	6 391	4 675	4 646
21 - Immobilisations corporelles	987	1 298	523
20 - Immobilisations incorporelles	140	102	193
204 - Subventions d'équipement versées	151	52	28
10 - Dotations, fonds divers et réserves		98	2 004
27 - Autres immobilisations financières	1	17	
16 - Remboursement de la dette	2 804	2 915	3 099
45 - Opérations pour le compte de tiers	2	59	9
Total des charges réelles	10 476	9 216	10 503
040 – 041 - Opérations d'ordre	595	109	143
Solde exercice antérieur	1 893	2 211	1 553
Total dépenses	12 964	11 536	12 199

Les principales dépenses d'immobilisation (travaux, acquisitions) sur 2020 sont les suivantes :

Immobilisations en cours : 4 646 K€

Les principales dépenses sont :

- Requalification du bas de l'avenue Clémenceau (cœur de ville) : 870 K€
- Base nautique et plages : 795 K€
- Part investissement du PPP d'éclairage public : 770 K€
- Travaux de voirie, signalisation, murs de soutènement : 741 K€
- Sécurisation du pont de l'Aube : 582 K€
- Travaux dans les bâtiments communaux : 435 K€
- Équipements sportifs : 116 K€
- Scolaires et crèches : 77 K€
- Bâtiments culturels : 57 K€
- Eglises : 41 K€
- Hôtel de ville : 76 K€
- CTM : 32 K€
- CCAS : 36 K€
- Lutte contre les inondations : 275 K€

Immobilisations corporelles : 523 K€

Acquisitions immobilières : 119 K€ correspondant à 2 locaux commerciaux (3 bis rue Sicard et 8 rue Clément Bel)

Matériel informatique : 132 K€ (dont notamment nouveaux ordinateurs dans le cadre du télétravail suite au confinement, vidéoprojecteurs dans les écoles)

Autres équipements pour les écoles : 52 K€

Matériels pour les équipements sportifs : 38 K€

Illuminations de Noël : 25 K€

Immobilisations incorporelles : 193 K€

Ce poste comprend essentiellement pour 158 K€ des dépenses informatiques : mise à jour et sécurisation des licences informatiques (serveurs et bases de données) et des postes de travail, acquisition ou actualisation de logiciels réglementaires (prélèvement à la source, système de paiement, forfait post-stationnement).

Les 21 K€ de frais d'études concernent la base nautique.

Subventions d'équipement versées : 28 K€

Ces subventions concernent des soldes à devoir dans le cadre de l'OPAHRU n°2.

Dotations, fonds divers et réserves : 2 004 K€

Ce poste comprend le remboursement de la taxe d'aménagement pour un montant de 98 K€ suite à un trop versé de l'Etat.

La variation importante par rapport à 2019 est liée à la dissolution du budget annexe assainissement, à la reprise des résultats antérieurs de ce budget annexe au budget principal pour un montant de 1 906 K€, avant transfert à la CASA (cf. supra).

Opérations pour compte de tiers : 9 K€

Ces dépenses sont engagées par la Ville dans le cadre des périls imminents. Elles font l'objet d'un remboursement de la part des propriétaires en recettes d'investissement.

IV. L'ENCOURS DE DETTE

Au 31 décembre 2020, l'encours de dette s'élève à 53.2 M€ (dont 3.2 M€ au titre du PPP). Cet encours était de 53.8 M€ au 31 décembre 2019, le désendettement est donc de 0.6 M€.

Il convient de soustraire à cet encours le solde à percevoir de l'État au titre du Fonds de soutien pour les crédits structurés d'un montant de 3.9 M€.

V. DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Pour faire face à la crise sanitaire et assurer la continuité du service public, la ville a dû réaliser un certain nombre de dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement.

Sur l'exercice 2020, ces dépenses sont estimées à 424 K€.

En fonctionnement :

En charges de gestion courante : 136 K€, dont 124 K€ pour l'achat de masques, le solde concernant l'achat de petits matériels et fournitures (gel hydro-alcoolique, visières, thermomètres, virucide, gants, combinaisons de protection)

En personnel : 232 K€ au titre de « la prime covid ».

En investissement :

Achat de plexiglas pour la protection des agents dans les bureaux, travaux de sécurisation au niveau de l'hôtel de ville (accueil, guichet unique) : 29 K€

Acquisition de 35 ordinateurs portables pour la mise en œuvre du télétravail pendant les périodes de confinement : 27 K€